

" Il n'y a pas de croissance sans défi ! "

J.J. Servan Schreiber

**La relance de l'économie intérieure
des pays développés
et le progrès économique
des pays en voie de développement
passent par la démocratisation de l'accès
à la propriété intellectuelle**

Le Passeport Intellectuel

**est l'instrument du XXI^{ème} siècle de motivation
des créateurs, des concepteurs et des inventeurs
pour le soutien continu de l'innovation**

Michel Dubois

Consortium International d'Éditions U.S.D. System
Universal Strategy Development System

www.sosinvention.com

www.usdclub.org

www.usdsystem.com

Passeport Intellectuel [®]

1 – Que signifie l'appellation "Passeport Intellectuel [®] " ?

Il s'agit d'une collection d'ouvrages littéraires et artistiques qui procurent naturellement à l'auteur d'une invention brevetable ou d'un concept non brevetable (*service, commerce, etc...*) la seule propriété intellectuelle et universelle qui soit au monde : la propriété d'une **Œuvre de l'Esprit**. Chaque ouvrage est assorti d'un plan d'affaires original et international ainsi que d'un portefeuille de contrats appropriés. Le prix de sa réalisation est fixe.

Chaque **Passeport Intellectuel CB** est un livre composé de trois parties :



1^{ère} partie :

- la biographie de l'auteur
- le descriptif de l'invention ou du concept
- les fondements de la propriété intellectuelle
- des stratégies alternatives contre les copieurs

2^{ème} partie : (sans supplément de coût)

- l'évaluation du marché à conquérir
- la stratégie de conquête du marché selon le principe de l'étoilement des droits d'exploitation (*Franchising*)
- la projection sur trois ans des gains qui reviennent à chaque spécialiste intervenant dans l'exploitation de l'innovation

3^{ème} partie : (sans supplément de coût)

- un portefeuille de contrats internationaux qui sont spécialement adaptés à la stratégie élaborée dans la 2^{ème} partie
- le droit d'auteur couvre l'expression de l'idée contenue dans l'œuvre qui est assortie d'un certificat de garantie

Le **Passeport Intellectuel CB**, dont le rapport qualité /prix est sans concurrence, est le premier instrument de Propriété Intellectuelle qui procure pour le coût approximatif d'un brevet national :

- 1 - la propriété universelle et perpétuelle d'une idée novatrice matérialisée avec art
- 2 - la préservation des secrets (*concept commercial ou produit industriel*)
- 3 - un prévisionnel original d'affaires, dit PEIP, adapté au marché international convoité
- 4 - un portefeuille de contrats internationaux ajustés à la stratégie économique du projet

Important : Contrairement à la loi sur le brevet d'invention (*ou autre titre monopolistique*), selon les lois internes des États et les Conventions internationales sur le droit d'auteur, tout ou partie d'une propriété littéraire ou artistique (*même non-publiée**) est opposable au dépôt ultérieur d'un titre officiel par un tiers, portant sur un concept ou une invention qui est intrinsèque à l'œuvre... Ce principe juridique international justifie à lui seul l'existence du **Passeport Intellectuel [®]**...

2 - Qu'est-ce que procure de plus le **Passeport Intellectuel CB** ?

C'est une arme stratégique contre l'espionnage industriel et commercial et contre la veille technologique intempestive... Modifiable à souhait, il doit être réalisé au plus vite. Soit, dès la conception de l'idée et ce, dans son champ d'applications le plus large...

En cas de copie (ou de reproduction involontaire par un tiers), les éditions **USD-System** mettent à la disposition de leur clientèle un service de stratégie commerciale à moindre coût qui prépare et facilite la tâche de l'avocat dans le cadre d'une négociation à l'amiable, voire judiciaire.

* La non publication du Passeport Intellectuel [®] (*non divulgation de son contenu*) permet l'enregistrement d'un brevet d'invention (*ou autre titre officiel*), mais exclusivement avec l'autorisation contractuelle de l'auteur.

3 - À qui s'adresse le **Passeport Intellectuel** [®] ?

Il s'adresse d'abord à l'**auteur** d'une invention ou d'un concept ; c'est-à-dire à tout **créateur** de produit ou de service ! ... Il a été spécialement conçu à son attention pour réaliser, rapidement et à moindre coût : sa propriété universelle, la valorisation du projet qui en résulte, le maintien de ses secrets aussi longtemps que nécessaire, ainsi que de nouveaux moyens de défense en droit.

Les **chefs d'entreprises** et les **gestionnaires** de toutes conditions (*de l'artisan à la multinationale*) y trouvent des "méthodes originales" ~ *génératrices de motivation pérenne et de prévention* ~ qui entretiennent l'harmonie entre collaborateurs, associés et partenaires pour la réalisation d'un projet commun... Ils y trouvent aussi des "procédés inédits" qui suscitent la décroissance du nombre des transfuges et la préservation des secrets, ainsi que la réduction de la concurrence déloyale et de l'espionnage technologique et commercial.

Les **juristes**, les **comptables** et les **consultants d'entreprise** y trouvent des "stratégies efficaces" pour l'élaboration d'un projet commercial, pour la défense des droits des créateurs les plus exposés et, par conséquent, pour la conquête d'un gigantesque marché mondial qui n'est qu'au début de son expansion (*5 à 7 millions de clients potentiels par année*).

Les **agents de brevets d'invention** et les **conseils en propriété intellectuelle** y trouvent "les solutions" à trois sempiternelles préoccupations : **1** - l'identification formelle de l'invention à son auteur; **2** - l'établissement indubitable de la propriété initiale de l'auteur sur sa création; **3** - le maintien en secret de sa propriété et du projet qui en résulte aussi longtemps que nécessaire. C'est-à-dire jusqu'à la cession de ses droits d'auteur, de telle sorte qu'ils soient expressément transmis à qui possède l'envergure pour acquérir, développer et protéger en justice un titre monopolistique international d'exploitation (*brevet ou autre*), si tel est le cas.

Les **investisseurs** et les **financiers** y trouvent une "formule d'entente paisible" pour conclure en toute sécurité des accords contractuels dynamiques avec des créateurs qui sont enfin dégagés des suspicions légendaires, qu'ils ont toujours plus ou moins manifestées à leur égard.

Tel qu'il a été conçu, le **Passeport Intellectuel** [®] ouvre de nouvelles perspectives pour le développement économique des innovations, qu'elles concernent l'industrie, les services ou les arts.

4 – Le **Passeport Intellectuel** [®] est un **instrument de droit et légal**.

Il est **de droit et légal** (*jurisprudence du 04/07/2006*), parce que toute personne a le droit d'écrire et/ou de dessiner, de recourir ou non au service d'un transcripteur, de publier ou non ses œuvres et ce, du moment que leur contenu n'est pas contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Par l'authentification de la création de l'auteur, il comble le vide juridique qui subsistait "contre toute logique" entre la matérialisation initiale de l'idée et l'invention proprement dite.

Le **Passeport Intellectuel CB** renforce le droit de l'inventeur par l'établissement de trois preuves

- 1 - **la preuve** de son identité d'auteur (*invention, concept ou autre...*)
- 2 - **la preuve** de la propriété de sa création, à titre d'auteur (*sans propriété, pas de vol*)
- 3 - **la preuve** de sa volonté commerciale et économique d'innovateur (*pour l'évaluation de préjudices matériels en cour ou hors cour*).

Recours original contre les copieurs : En cas de plagiat (*volontaire ou involontaire*), contrairement au procès en contrefaçon suscité par le brevet d'invention (*ou autre titre monopolistique*), le fardeau de la preuve incombe au plagiaire (*volontaire ou involontaire*) et non à la victime. Particularité qui offre à l'auteur des stratégies novatrices, plus rapides, plus efficaces et beaucoup moins onéreuses pour la préservation de ses droits. Aspect notable de l'emploi du **Passeport Intellectuel** [®], qui devrait susciter le développement d'une justice plus préventive que répressive. C'est-à-dire une justice plus accessible à tous, plus équitable entre les parties.